

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 janvier 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DPE 26 - DFA Budget annexe de l'Eau-Budget primitif 2021.

M. Dan LERT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet le projet de budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2021 est arrêté en équilibre à la somme de 2.274.854,76 euros pour la section d'exploitation et en excédent de 1.250,00 euros pour la section

d'investissement constituée uniquement de recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : Pour l'exécution du budget, Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO